



**RAPPORT CIRCONSTANCIE SUR L'INCIDENT DE COLLISION
SURVENU A L'AEROPORT INTERNATIONAL DE N'DJILI
ENTRE UN CHARIOT TRACTE PAR UNE CAMIONNETTE DE
MARQUE TATA APPARTENANT A LA COMPAGNIE
D'ASSISTANCE AU SOL CONGO HANDLING SERVICE ET
L'AERONEF DE TYPE DHC8-402 DE LA COMPAGNIE CONGO
AIRWAYS EN STATIONNEMENT AU PARKING N° 1**



C. Incid 02/2016
27/06/2016
[Signature]



1. Déroulement des faits

Le mardi 21/06/2016, aux environs de 22h50 heure locale de Kinshasa, un incident est survenu entre un chariot tracté par une camionnette de marque TATA appartenant à la compagnie Congo Handling Service qui est entré en collision avec un aéronef de type Bombardier Q400 (DHC8-402) de la compagnie Congo Airways en stationnement au parking N°1 de l'aéroport international de N'djili.

La compagnie Congo Handling Service (CHS) a informé le BPEA de la survenance de l'incident le mercredi 22/06/2016 vers 13h et à son tour le BPEA a envoyé la note explicative à son excellence monsieur le Ministre de Transports et Voies de Communication et demandant l'établissement d'un ordre de mission avec désignation d'une équipe d'enquêteurs constituée de deux personnes pour mener cette enquête.

Dans l'attente de l'établissement de l'ordre de mission, les enquêteurs désignés ont contacté les responsables de deux compagnies afin de les annoncer de la descente de la commission le lendemain soit le jeudi 23/06/2016. Il avait été demandé aux parties intéressées de ne pas dégager le chariot et le laisser dans la position colée à l'aéronef.

Le jeudi 23/06/2016, arrivée à l'aéroport international de N'djili aux environs de 09h, la commission a contacté le coordonateur de trafic de la Régie des Voies Aériennes dudit aéroport qui la conduit au près du commandant de l'aéroport pour une réunion d'ouverture et formation du Go-team. Le go-team a procédé aux activités suivantes :

- Prise des photos
- Visualisation de la vidéo surveillance de l'image enregistrée lors de l'incident ;
- Interview du conducteur
- Debriefing du Go-team au commandant d'aéroport ;
- Remise des lettres de demande des documents aux compagnies Congo Handling ainsi que Congo Airways afin de permettre à la commission d'élaborer le rapport technique.



2. Constats

En premier constat, le chariot avait été déplacé de l'aéronef.



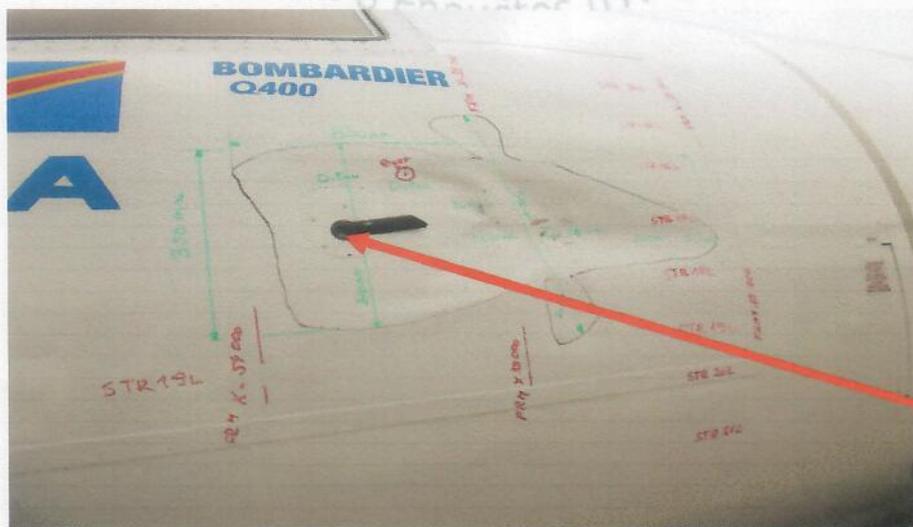
Les personnes ayant déplacé le chariot restent inconnues jusqu'à ce jour.

3. Dégâts sur l'aéronef

De cet incident, la commission a constaté des dégâts suivant causés sur l'aéronef ainsi nécessitant une réparation dans un atelier de maintenance agréé par l'Autorité de l'Aviation Civile de la République Démocratique du Congo (AAC/RDC):

1. A l'extérieur de l'avion :

- La sonde de l'angle d'attaque (angle of attack probe) endommagée
- Le revêtement entre des stations X-54000 et X-19850 sévèrement touché d'une surface équivalente à 0,40m x 0,30m



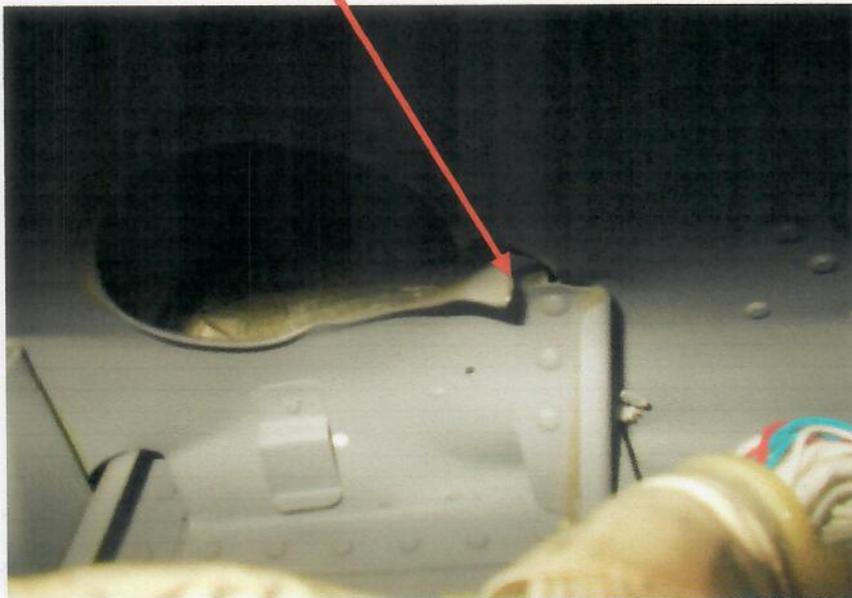
Sonde de
l'angle
d'attaque



- Le couple et la lisse X-39000 et STR 17LH

2. A l'intérieur de l'avion :

- La lisse STR 16L fissurée sous le coup du choc.



4. Cause

Vu que la commission procède encore à la récolte des données, la cause probable sera définie dans le rapport final qui sera soumis à votre autorité.

Pour la commission

Ir MBUYI KABEMBELA Patient

Enquêteur Membre

Cdt. KAHINDO SENGE Augustin

Enquêteur Désigné